

INVALIDATION DU PERMIS DE CONDUIRE & 48SI : QUE FAIRE ?



Mercredi 27 janvier 2021 de 16h00 à 18h00



OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

Pourvoir conseiller utilement le client confronté à une invalidation de permis, maîtriser les fondamentaux de la procédure devant la juridiction administrative.

CONFÉRENCE EN VIRTUEL ANIMÉE PAR :

Jean-Baptiste LE DALL, avocat au barreau de Paris, docteur en droit, président de la commission ouverte droit routier du barreau de Paris.

PLAN DE L'INTERVENTION :

- 1 - 48 SI : quelles conséquences pour le conducteur ?
- 2 - La notification du 48SI
- 3 - 48SI : comment on y arrive-t-on ?
- 4 - Le recours gracieux
- 5 - Le recours devant le tribunal administratif

PRÉREQUIS : avocat ou professionnel du droit.

NIVEAU 1 : acquisition des fondamentaux.

SPÉCIALITÉ : droit pénal routier.



INFORMATION & INSCRIPTION : www.efb.fr

Conférence financée par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.